

CONSEIL GENERAL

Séance du jeudi 4 octobre 2018

Message no 3.1

Demande de crédit de CHF 150'000.00 pour les études de l'aménagement de la place de la gare de Romont (gare routière, parking, quai militaire)

Introduction

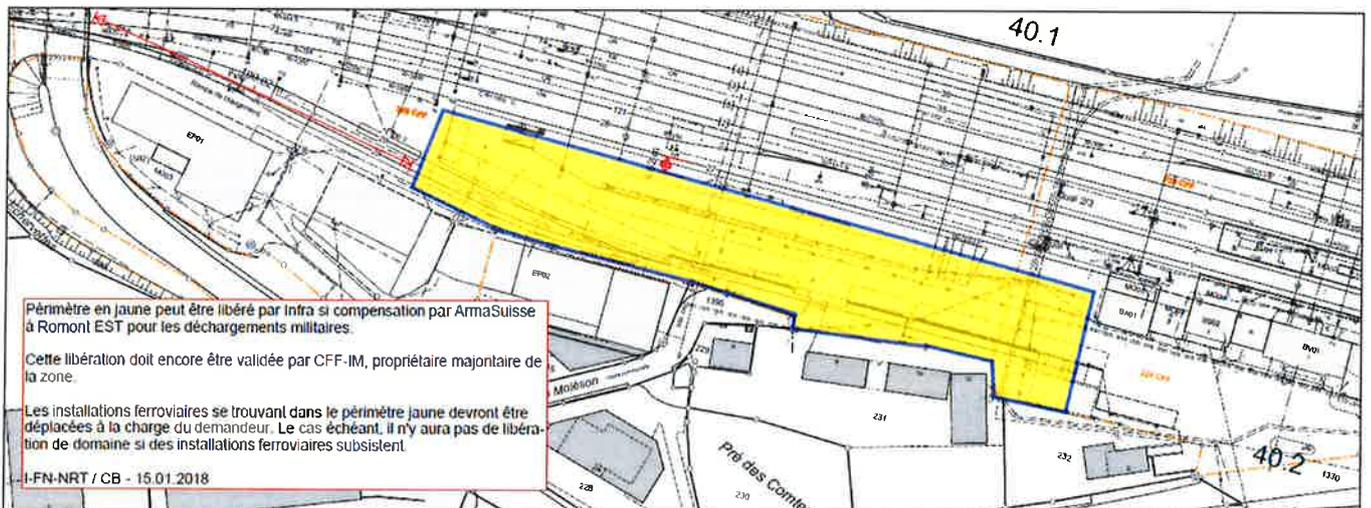
Dans le cadre de la construction d'une nouvelle gare routière TPF sur le plateau de la gare CFF de Romont, gare routière devant voir le jour avant fin 2023, il convient d'étudier le réaménagement global du plateau de la gare et de procéder à de nouveaux aménagements.

Si la donnée semble simple, il est à relever que plusieurs éléments contraignants gravitent autour de cet objet : la localisation de cette gare routière, le déplacement du quai militaire, la relocalisation du P+R, les accès existants et nouveaux, les bâtiments voisins.

D'autre part, plusieurs acteurs sont, ou ont été, impliqués dans ce projet : CFF immo, CFF infra, TPF immo, TPF infra, CarPostal, Armasuisse, les propriétaires voisins (Landi, Deillon, Pompes SA, la Maison Verte), le SMO, le SPC, le SECA, Urbaplan, SD Ingénierie et la Commune.

Situation

Le périmètre disponible pour implanter la nouvelle gare routière a suscité bon nombre de séances, d'études et de variantes pour enfin aboutir à un périmètre. Les CFF sont actuellement en cours de finalisation de l'emprise nécessaire ; celle-ci sera entièrement sur leur domaine (parcelle 226). Ainsi, la zone possible de localisation de la nouvelle gare routière est figurée en jaune sur l'image ci-après :



Cette zone « jaune » est traversée par la voie militaire et d'autre part, elle recouvre une partie du P+R actuel. Pour ce faire, le déplacement de cette voie et la relocalisation du P+R sont actuellement en cours d'étude.

Les CFF tout comme Armasuisse et les TPF, d'importants partenaires dans cette affaire, sont très enthousiasmés par ce projet. D'autre part le Canton appuie nos démarches.

De plus, les CFF précise qu'un hub de mobilité est prévu à la gare de Romont. Cette gare, d'importance régionale, implique la mise à disposition de services annexes tels : pressing, garagistes, mobility, shopping fait à votre retour, etc etc. Dans cette optique, les CFF sont prêts à intégrer ou sacrifier le bâtiment existant du shop par exemple. Cette option dépendra du projet de gare routière qui doit prochainement être lancé.

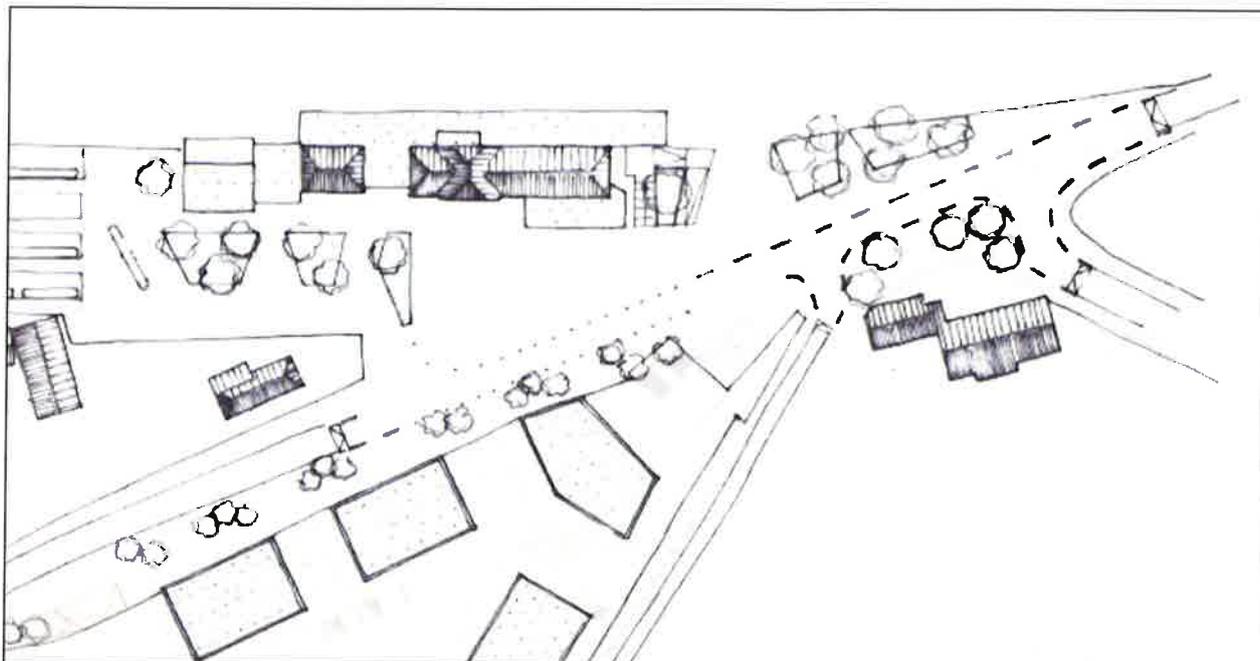
Ci-après un exemple, parmi d'autres, de ce que pourrait être l'emprise de la nouvelle gare routière :



Dans le cas ci-avant, comme dans la plupart des variantes, il faut relocaliser le P+R. Ce dernier pourrait-être en partie sur la gauche de la gare routière à son même niveau et/ou en partie, sur la gare routière, en couverture de cette dernière.

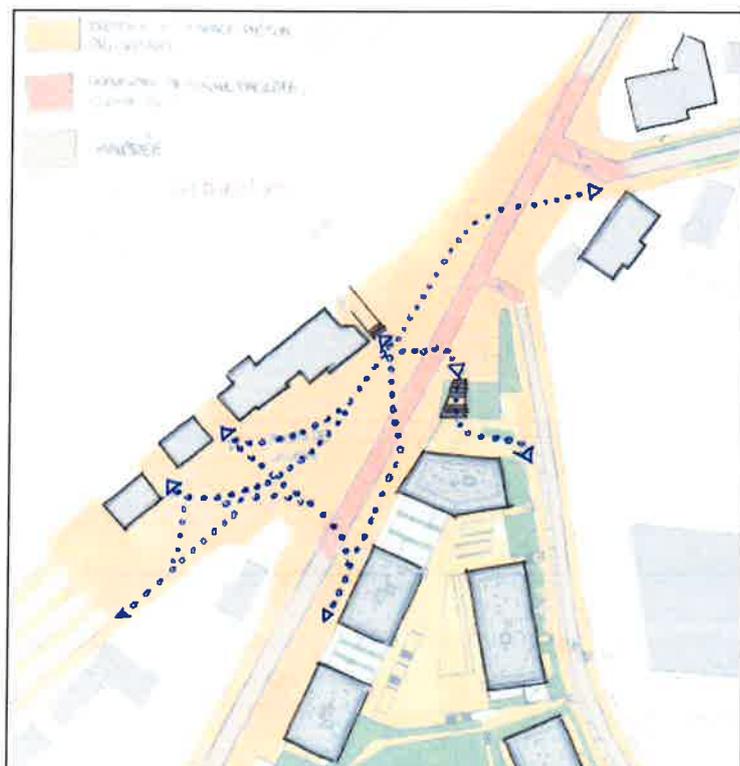
Dans tous les cas de figure la place de la gare nécessitera un nouvel aménagement, soigné, faisant la transition entre la gare et le Pré des Comtes, et entre la gare et la Vieille Ville via l'Avenue Gérard Clerc. Mais surtout, ce nouvel aménagement aura comme but premier de sécuriser le parcours des piétons dans le secteur.

Exemple, pour illustration, d'aménagements étudiés par Urbaplan (avant-projet établi avant de connaître les projets des TPF) :



Ces aménagements n'auront vraiment de sens que si le trafic de transit (~ 16'000 véhicules/jour) ne passe plus devant la gare mais contourne bien la colline de Romont. Ainsi, dans l'attente du contournement, mais d'autant plus s'il n'allait pas se faire, la place de la gare doit redevenir un lieu de rencontre et de passage dédié aux piétons et aux mobilités douces. Les flux convergeant du plateau d'Arruffens, du Pré des Comtes, des Echervettes et de la Veille Ville doivent cohabiter harmonieusement sur le plateau de la gare, le tout en tenant compte de la gare routière et du P+R. L'étude à venir doit tenir compte de tous ces aspects : piétons, vélos, bus, voitures, circulations, aménagements, sécurité, esthétique,...

Ci-après, une illustration des flux piéton attendus devant la gare :



Pour atteindre ce but, il est à relever que le Conseiller d'Etat, M. Jean-François Steiert, appuie nos démarches concernant la relocalisation de la voie militaire, élément impératif à la localisation de la nouvelle gare routière, projet d'importance pour Romont, mais également pour le canton.

Financement

Le projet n'étant qu'au stade des pré-études, son mode de financement n'est pas encore arrêté. On peut imaginer que le financement sera du type :

- **TPF et CarPostal** pour la gare routière,
- **CFF** pour le P+R et ses annexes,
- La **Commune** également pour le P+R si quelques places sont dédiées au délestage du centre-ville ou à offrir du parking en soirée,
- Les **CFF** et la **Commune** pour la place de la gare,
- Le **Canton** participera-t-il à la gare routière et/ou au réaménagement de la place de la gare si celle-ci allait faire la jonction avec le Pré des Comtes en passant sur le domaine public cantonal ?
- La **Commune** et/ou le **Canton** pour le passage de l'Avenue de la Gare à 30 km/h ?
- La **Commune**, les **CFF**, **Armasuisse** pour le déplacement de la voie militaire ?
- La **Confédération** participera-t-elle à l'une ou l'autre de ces opérations ?

L'étude de faisabilité doit répondre à ces questions. Elle permettra la définition et l'étude des travaux à entreprendre, ainsi que leur mode de financement, tant pour la partie gare routière que pour la partie déplacement du quai militaire. Sur la base de cette étude, les différents partenaires auront une estimation des coûts à venir et pourront ainsi se prononcer sur la suite du projet. A ce moment-là, pour la Commune, le crédit nécessaire à la réalisation de ses objets la concernant, sera demandé. La réalisation de cette étude de faisabilité nécessite l'engagement des bureaux SD Ingénierie, Team+ et Urbaplan, en partenariat avec la Commune.

Cette étude ne pouvant attendre, elle démarre de suite (août 2018) et les TPF font, a priori, la banque. Sur ce point, une décision formelle des TPF sera prise le 26 août 2018. Ainsi, au moment de rédiger ce message, nous partons du principe que cette décision sera positive. Les montants de cette étude de faisabilité se répartissent comme suit :

Urbaplan	:	Total TTC	CHF	46'000.00
Team+	:	Total TTC	CHF	23'000.00
SD Ingénierie	:	<u>Total TTC</u>	CHF	<u>42'000.00</u>
Total intermédiaire	:	Total TTC	CHF	111'000.00
Divers et imprévus (~ 20%)	:	<u>Total TTC</u>	CHF	<u>23'000.00</u>
TOTAL GENERAL arrondi	:	<u>Total TTC</u>	CHF	<u>140'000.00</u>

Ces prestations visent ensemble à atteindre un niveau de précision du projet pour être en mesure d'estimer les coûts de réalisation à +/- 30 %, sans détails supplémentaires. D'autre part, à ce jour, le programme des besoins des TPF (nombre de bus total et par type de longueur) varie encore, les besoins des CFF ne sont pas encore arrêtés, la question du régime de circulation sur l'Avenue de la gare (50, 30 ou 20 Km/h) n'est pas encore déterminé. Pour ces raisons, une réserve pour divers et imprévus relativement importante est proposée, afin d'être à même de réagir à des évolutions des demandes des MO.

Participations

A ce jour (août 2018), environ CHF 100'000.- ont été engagés dans ce projet. Ces honoraires concernent des prestations menées depuis le 14.01.2016, par les bureaux Team+, Sollertia et Urbaplan. Nous sommes à un tournant dans cette affaire. Jusqu'à ce jour, 4 partenaires étaient impliqués dans le projet « Gare routière, P+R, déplacement du quai militaire, réaménagement et sécurisation de la place de la Gare », soit : **TPF, CFF, Armasuisse** et la **Commune**.

Pour la suite, en termes d'études, on part du principe que le « déplacement du quai militaire » est une affaire indépendante. De ce fait, les études pour « Gare routière, P+R et réaménagement et sécurisation de la place de la Gare » ne touchent plus que 3 partenaires : **TPF, CFF, et Commune**.

Ainsi, selon accord des partis concernés (TPF, CFF et Armasuisse), les deux principes suivants ont été arrêtés :

1. les premiers CHF 100'000.00 dépensés jusque-là (Commune a fait la banque) sont répartis en 4, comme suit :

TPF	:	CHF 25'000.00
CFF	:	CHF 25'000.00
Armasuisse	:	CHF 25'000.00
Commune	:	CHF 25'000.00

2. le nouveau crédit d'étude de CHF 140'000.- (TPF fait la banque) sera réparti, a priori et au minimum, en 3, entre :

TPF	:	CHF 46'500.00
CFF	:	CHF 46'500.00
Commune	:	CHF 47'000.00.

Demande de crédit

La Commune présente une demande de crédit pour couvrir les montants déjà engagés (CHF 100'000.00) et pour couvrir sa participation à la suite des études (CHF 47'000.00).

Le budget 2018 prévoyait une dépense à voter de CHF 100'000.00 mais au vue de l'accélération de ce projet poussé par nos partenaires (CFF, TPF, Armasuisse,...) et la description des opérations faite ci-avant, nous profitons de ce message pour augmenter notre demande de crédit à **CHF 150'000.00**.

Néanmoins, il convient de relever que, sur cette base, la dépense réelle pour la Commune ne sera que de **CHF 72'000.00** (CHF 25'000.00 + CHF 47'000.00), mais l'usage en la matière nous oblige à voter le crédit complet.

Le crédit de CHF 150'000.00, prévu au poste N° 620.501.52 du budget d'investissements 2018, sera financé par un emprunt ou par nos disponibilités.

Frais financiers

Amortissement	4 % de CHF 150'000.00	CHF 6'000.00
Intérêts	2 % de CHF 150'000.00	CHF 3'000.00
Charge financière annuelle		CHF 9'000.00

Le Conseil communal invite le Conseil général à accepter cette demande de crédit de CHF 150'000.00 pour l'étude de l'aménagement de la place de la gare de Romont, ainsi que son mode de financement.

Romont, août 2018

Le Conseil communal